



Formation spécialisée du CSA SPIP du 16 avril

2024 :

La CGT IP ne siègera pas

Monsieur le Président,

Nous le constatons depuis le début du mandat, les questions d'hygiène, santé, sécurité et conditions de travail ne sont pas au centre des préoccupations de notre administration, pas plus que de notre ministère en général.

Nous le dénonçons régulièrement et vous avons alerté à plusieurs reprises sur les réalités des services, où entre les charges de travail et les injonctions qui explosent, le mal-être de plus en plus prégnant, les droits des agent.e.s régulièrement bafoués, les locaux insalubres ou inadaptés, l'absence de médecins du travail, le mauvais traitement fait aux assistant.e.s de prévention, les documents d'évaluation des risques professionnels non remplis ou remplis uniquement pour la forme, le b-a ba de la prise en compte et de la prévention des risques professionnels n'est pas accompli !

Il n'y a d'ailleurs plus au ministère de la justice de rapport social dans les services ou au national depuis plus de trois ans ! Toujours plus simple de casser le baromètre que de s'attaquer aux problèmes !

S'il fallait illustrer de façon concrète le désintérêt de l'administration pour les conséquences de ses politiques, injonctions sur la santé, la sécurité ou les conditions de travail de ses agent.e.s, il suffit de regarder le « déploiement » de PRISME sur la DISP de Strasbourg où les agents doivent encore est toujours pallier les dysfonctionnements d'un logiciel soit-disant opérationnel, (perte de rapports, agenda non opérationnel, impossibilité d'adresser les rapports aux magistrats , aucun accès profil ASE...).

La gestion de la mobilité du corps des CPIP n'est pas en reste. La DAP s'entête et persiste. Aucune transparence, aucune note complémentaire annuelle, aucune information pour préciser aux CPIP la manière dont elle départagera leurs demandes de mobilité pour cette année.

N'y a t-il que la DAP pour croire que de telles entraves aux droits des agent.e.s n'impactent pas les conditions de travail et d'exercice des missions d'un corps tout entier et que de telles entraves ne constituent pas une énième violence institutionnelle que la DAP n'entend ni assumer ni traiter ?

Dans ce contexte stérile, votre décision de réduire l'instance d'aujourd'hui, première Formation spécialisée du CSA SPIP de 2024, à deux heures d'échanges seulement n'est qu'une preuve de plus du peu de cas que vous faites de ces questions.

La CGT IP défend l'ensemble des droits et intérêts des personnels travaillant en SPIP quel qu'en soit l'espace et/ou l'instance dédiée . Pour nous un seul et même combat, celui du respect des agent.es. C'est pourquoi nous ne participerons pas à une mascarade de plus, sur le dos de la santé et du bien-être des personnels.

La CGT IP se refuse donc à siéger aujourd'hui et vous appelle une fois de plus à donner aux questions relatives à l'hygiène, santé, sécurité, et conditions de travail leur juste place. C'est le moins que vous devez au dévouement dont font preuve les personnels des SPIP au jour le jour !

A Montreuil, le 16 avril 2024

Les élu.e.s CGT IP à la FS du CSA SPIP